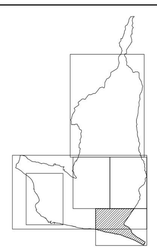
PLAN LOCAL D'URBANISME

DEPARTEMENT DE LA REUNION

COMMUNE DE L'ETANG-SALE

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DE L'ETANG-SALE

Document Graphique N°5
Les Sables



PLU APPROUVE MODIFIE REVISE	22 juin 2017 4 décembre 2024 17 septembre 2025	Echelle : 1/5000ème

Urbaniste

N

DUTEILH - PERRAU URBANISME ET ENVIRONNEMENT

126, Chemin Quatre Robinets - 97436 SAINT-LEU
Téléphone : 02 62 34 06 67 - Mail : dp.urba@orange.fr

DUTEILH PERRAU
urbanisme environnement

LEGENDE

- Limite communale
- Limite des 50 pas
- Limite de zones
- Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains
- Périmètre de ZAC
- Périmètre de RHI

(Périmètres indicatifs. Pour des exposés de motifs, se référer à la liste figurant en annexe)

- Espace boisé classé
- Emplacement réservé [le numéro renvoie à la liste jointe en annexe]

Le zonage reporté à titre informatif sur le présent document est issu du PPRI approuvé

- PPR : zonage réglementaire R1
- PPR : zonage réglementaire R2
- PPR : zonage réglementaire B2u
- PPR : zonage réglementaire B2
- PPR : zonage réglementaire B3

Le zonage reporté à titre informatif sur le présent document est issu du PPRL approuvé

- PPRL : zonage réglementaire R
- PPRL : zonage réglementaire B

Elément patrimonial préservé au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme

- Cases traditionnelles
- Sentiers piétons

La servitude des Espaces Boisés Classés ne s'applique pas aux voies publiques existantes, aux plantations destinées à l'amélioration de la sécurité routière, aux lits mineurs des rivières et cours d'eau et aux ouvrages de protection contre les crues.